

## **COMMUNE DE SAINT JUST**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 octobre 2018**

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, Daniel CROISY, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M. Pascal PERREAUD, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND,

Excusés : Mme Mathilde MIGNOT Mme Catherine FLAMAND, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT,

Pouvoir : M Patrick LEVET donne pouvoir à Mme Audrey MARIE

Le compte rendu du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

#### **URBANISME**

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement des dossiers en cours

Lotissement les Ayes ; le permis d'aménager a été complété et transmis au pôle ADS de CA3B. Les modifications ont amélioré la continuité des cheminements piétonniers et la distribution des places PMR.

SYSTEME U prévoit une extension de 9 600 m<sup>2</sup>, qui occasionnera 80 emplois supplémentaires. Les représentants de la société viendront présenter leur projet au prochain conseil, le 29 novembre à 19h30

#### **TRAVAUX ROSEPOMMIER**

Monsieur RIGNANESE fait le point. Les travaux intérieurs sont commencés, les peintures intérieures sont en cours. La finition est prévue pour la mi-novembre, hors nettoyage extérieur (réglementairement le chantier doit être achevé au 13 novembre). La connexion électrique est en monophasé. Le Conseil Municipal doit prévoir le règlement d'utilisation de cette salle.

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :**

A partir de l'esquisse du CAUE approuvé par le conseil municipal le 27 septembre dernier, CA3B pôle technique de Val Revermont procède à l'étude technique avec chiffrage du coût des travaux éligibles au fonds de concours de CA3B, et à une subvention du Conseil Départemental au titre des aménagements de police.

#### **ECOLE**

Le prochain conseil d'école a lieu le 08 novembre.

Le Conseil Municipal demande des précisions sur les préconisations de sécurité relevant de l'Education Nationale. Les films anti UV seront posés la première quinzaine de novembre. Les volets roulants seront également posés d'ici la fin de l'année.

L'école numérique est une compétence intercommunale, subventionnée par l'Education Nationale. Le dossier est suivi par Monsieur Levet.

#### **COMPTE EPARGNE TEMPS**

Le Maire informe que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a validé la décision du Conseil Municipal, instituant le Compte Epargne Temps sur la commune.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'option permettant aux employés, suivant la législation en cours, de reporter des jours de congés, de les comptabiliser pour la retraite additionnelle ou de demander leur indemnisation.

#### **CA3B modification des statuts**

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 17 septembre 2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts en raison de la nécessité, dans un souci de cohérence et de bonne gestion, de faire coïncider les dates de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, et donc de changer la date de la prise de compétence relative à l'eau potable ; et la nécessité induite par l'article 3 de la loi du 3 août 2018 d'inscrire la compétence eau pluviale en compétence optionnelle dès le 01 janvier 2019 ;

La compétence facultative relative à l'assainissement collectif étant actuellement exercée de manière territorialisée sur le périmètre des anciennes Communautés de Communes de La Vallière et de Bresse Dombes Sud Revermont. Il est à noter que l'assainissement devient aussi, de par la loi, une compétence obligatoire.

Monsieur le Maire informe que, pour les usagers de Saint Just, la facture d'assainissement augmentera de 4 centimes par m<sup>3</sup> en 2019 et 4 centimes par m<sup>3</sup> en 2020, soit une hausse d'environ 1%, en vue d'un lissage des tarifs pour toutes les communes de l'intercommunalité. La partie fixe quant à elle, restera identique. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de CA3B.

### **CLECT**

Le Maire informe que la CLECT s'est réunie le 18 septembre 2018 afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en Bresse dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI en application de l'arrêté préfectoral du 28/07/2017.

La commune de Saint Just n'est pas impactée par la compétence GEMAPI (eau et assainissement), l'attribution de 107 447 € qu'elle percevait de CA3B est maintenue.

### **INFORMATIONS**

**LAVOIRS** : Les travaux doivent commencer le 12 novembre

**ELAGAGE DES HAIES** : les travaux auront lieu en novembre.

**MUR DU CIMETIERE** ; l'expert d'assurance est passé le 19 octobre, les devis sont acceptés, l'entreprise démarrera les travaux dès que possible.

**PERSONNEL** : En mairie, le remplacement pour raison médicale de l'agent à mi-temps est prévu en partenariat avec le service missions temporaires du Centre de Gestion.

Le centre de Gestion propose un agent d'animation confirmé pour les TAP, un rendez-vous est programmé.

**Contrôle des Bornes Incendie** : la Régie des Eaux de la Ville de Bourg en Bresse effectuera les contrôles en novembre à titre gracieux.

**LA VOIE VERTE** : le projet fait l'objet d'une étude de principe de CA3B. Elle pourrait emprunter les sur largeur des départementales pour la création de pistes cyclables et piétonnes.

**CIMETIERE** : la demande de dérogation accessibilité est en cours à la DDT. Un complément d'informations a été demandé. Le Maire a demandé à l'entreprise EUROVIA de chiffrer le revêtement des cheminements internes du cimetière.

**ORANGE** : un groupe technique prospecte sur la commune pour implanter, sur terrain privé, une antenne relais de 25 m de haut, un avis est demandé au Conseil Municipal. Un propriétaire refuse, le Conseil Municipal est en attente de la décision du 2<sup>ème</sup> propriétaire impacté. La question est différée en attente de la réponse des 2 propriétaires.

- **l'association ADAPA** a remercié la commune pour leur subvention ;

- Madame le Colonel de Gendarmerie Guillaume remercie la commune pour son accueil à l'occasion de la mise en place de la participation citoyenne.

- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : les conférences territoriales sont ouvertes aux adjoints et aux conseillers municipaux.

- Catherine Caron représentera la commune à la remise des maillots de **l'équipe de foot OSR01**, le 25 novembre et excusera le maire empêché.

- **BIBLIOTHEQUE** : un compte rendu de la dernière réunion est envoyé à chaque conseiller.

- la commune souhaite donner une importance particulière à la **célébration** du centenaire de l'armistice de 1918. Une cérémonie et une exposition auront lieu le **11 novembre à la salle des fêtes à partir de 10h 30**. A 11h les cloches sonneront à la volée durant 11 mn, à l'initiative de Monsieur le Préfet.

- **le bulletin municipal** est en cours d'élaboration, associations pensez à transmettre vos info et calendriers.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 19 h 30